

DELIBERATION N° 92/24 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

**Portant approbation du compte administratif
pour 1991**

SEANCE DU 27 MAI 1992

L'an mil neuf cent quatre vingt douze, et le vingt sept mai l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas ALFONSI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Jean-Marc BALESÌ, Eugène BERTUCCI, Dominique BIANCHI, Jean BIANCUCCI, Dominique BUCCHINI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Paul COMBETTE, Jean-Charles COLONNA, Edouard CUTTOLI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Félix LUCIANI, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Marc MARCANGELI, Emile MOCCHI, François MOSCONI, Jules-Paul NATALI, Alain ORSONI, Paul PERFETTINI, Pierre-Timothée PIERI, Pierre POGGIOLI, Paul-Donat POLI, Paul QUASTANA, Paul SCARBONCHI, Edmond SIMEONI, Joseph SISTI, Jean-Guy TALAMONI, Alphonse TAMBURINI, Michel VALENTINI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Henri ANTONA à M. Toussaint LUCIANI,
M. Léonard BATTISTI à M. Dominique BIANCHI,
M. Dominique BURESI à M. Alain ORSONI,
M. Pierre-Jean CASTA à M. P.D. POLI,
M. Jules-Laurent FERRANDI à M. Nicolas ALFONSI,
M. Jacques FIESCHI à M. François ALFONSI,
M. Antoine GAMBINI à M. Sauveur GANDOLFI-SCHEIT
M. Ours-Ange-Pierre GRIMALDI à M. Michel VALENTINI,
M. Antoine-Louis LUISI à M. Joseph-Antoine CHIARELLI,
M. Simon-Jean RAFFALLI à M. Jean-Charles COLONNA,
M. Jean-Paul de ROCCA SERRA à M. Pierre-Jean LUCIANI

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Louis ALBERTINI, Pierre-Philippe CECCALDI.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU la loi n° 91.428 du 13 mai 1991, portant statut de la collectivité territoriale de Corse,
- VU la délibération n° 91/107 AC du 20 décembre 1991 portant adoption du budget primitif 1992 de la Région de Corse,
- SUR rapport du président du conseil exécutif présenté par M. Paul PATRIARCHE, conseiller délégué,
- SUR rapport oral de M. Pascal ARRIGHI, au nom de la commission des finances, du budget, des crédits de la communauté européenne et de la fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOpte, par un vote à scrutin public dont les résultats sont les suivants, le compte administratif de l'exercice 1991 tel qu'il figure dans le document joint en annexe.

VOTENT POUR : (25) Mme et MM.

Nicolas ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Eugène BERTUCCI, Pierre-Jean CASTA, Joseph-Antoine CHIARELLI, Paul COMBETTE, Jean-Charles COLONNA, Edouard CUTTOLI, Jules-Laurent FERRANDI, Antoine GAMBINI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT,

Ours-Ange-Pierre GRIMALDI, Jean JALPI, Pierre-Jean LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Emile MOCCHI, François MOSCONI, Jules-Paul NATALI, Pierre-Timothée PIERI, Paul-Donat POLI, Simon-Jean RAFFALLI, Paul SCARBONCHI, Michel VALENTINI, Marie-Jeanne VIDAILLET PERETTI.

VOTENT CONTRE : (8) MM.

Léonard BATTESTI, Dominique BIANCHI, Dominique BUCCHINI, Dominique BURESI, Paul-Antoine LUCIANI, Alain ORSONI, Paul PERFETTINI, Alphonse TAMBURINI.

S'ABSTIENNENT : (14) Mme et MM.

François ALFONSI, Jean-Marc BALESI, Jean BIANCUCCI, Jacques FIESCHI, Norbert LAREDO, Félix LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Marie-Paule MANCINI NERI, Marc MARCANGELI, Pierre POGGIOLI, Paul QUASTANA, Edmond SIMEONI, Joseph SISTI, Jean-Guy TALAMONI.

SONT ABSENTS AU MOMENT DU VOTE : (3) MM.

J.L. ALBERTINI, Henri ANTONA, Pierre-Philippe CECCALDI.

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale.

AJACCIO, le 27 mai 1992

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE
DE CORSE,

Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA.